

Luxembourg, le 5 mai 2020

Cher/Chère Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds (le « Conseil d'administration ») souhaite vous informer d'une modification apportée au compartiment Protect 90 (le « Compartiment »).

## Amundi Funds Protect 90

Compte tenu de l'environnement difficile de marché causé par la pandémie de COVID-19, la valeur liquidative des actions du Compartiment a atteint un niveau nécessitant l'intervention du garant en cas de demandes de rachat, afin d'appliquer la protection assurant aux actionnaires un prix de rachat minimum représentant 90 % de la valeur liquidative la plus élevée alors observée.

En termes de processus de gestion, le Compartiment exige du gestionnaire de placements qu'il investisse une part conséquente de l'actif dans le composant de prudence (investissements moins risqués), comme décrit dans la politique d'investissement du Compartiment, ce qui limite les potentiels futurs mouvements à la hausse comme à la baisse.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration considère qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires de modifier la protection actuelle pour qu'elle représente 90 % de la valeur liquidative la plus élevée enregistrée à compter du 5 juin 2020. Les détenteurs d'actions du Compartiment au 5 juin 2020 bénéficieront d'une nouvelle protection à partir de cette date, ce qui, au vu des conditions de marché actuelles, signifiera à la date de modification que la protection offerte reposera sur une valeur liquidative inférieure à la valeur liquidative la plus élevée enregistrée avant le 5 juin 2020.

L'objectif d'investissement du Compartiment évoluera par conséquent afin d'indiquer que le Compartiment vise à garantir que la valeur liquidative de chaque action ne descendra pas en deçà de 90 % de la valeur liquidative enregistrée à compter du 5 juin 2020. Toutes les autres caractéristiques du Compartiment restent inchangées.

**Les Actionnaires du Compartiment en désaccord avec cette modification peuvent procéder au rachat de leurs actions, sans commission de rachat, jusqu'au 4 juin 2020, conformément au prospectus d'Amundi Funds. Durant cette période, les caractéristiques de protection actuelles continueront de s'appliquer.**

Le dernier prospectus d'Amundi Funds et les Documents d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles sans frais, sur simple demande, auprès du siège social d'Amundi Funds.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

### Amundi Funds

Siège social : 5, allée Scheffer – L- 2520 Luxembourg

Adresse postale : BP 1104 – L-1011 Luxembourg

Tél. : +352 26 86 80 01 - Fax : +352 26 86 80 99 – [info@amundi.com](mailto:info@amundi.com)

Société Anonyme R.C. Luxembourg B 68806